



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**Ministère d'Etat des Affaires Sociales, de la Promotion
Féminine et de l'Enfance**

IMAGE D'EGALITE

POLITIQUE NATIONALE GENRE

Janvier 2011

Table des Matières

Liste des abréviations	3
Préface	4
Avant propos	5
Introduction	6
Analyse situationnelle du genre en Guinée	
I. Contexte et justification	
II. Objectifs visés et résultats attendus de l'élaboration de la politique nationale de genre	7
III. Etat des lieux sur les inégalités de genre en Guinée	8-18
IV. Enjeux et défis à relever	19
V. Atouts et opportunités	19
La Politique Nationale Genre	
I Les sources d'inspiration de la politique	20
1.1 Les engagements au niveau international	
1.2 Les engagements au niveau africain	
1.3 Les engagements au niveau national	21
II Les grandes orientations de la politique	
II.1 La vision politique	21
II.2 Les principes directeurs	21
II.2 L'objectif général de la politique	22
III Les axes stratégiques	
- Accès aux services sociaux de base : Objectifs stratégiques- Activités prioritaires	22
- Accès et contrôle des ressources, partage des revenus : Objectifs stratégiques- Activités prioritaires	
- Participation au pouvoir, au processus décisionnel et mécanismes	
- Institutionnels : Objectifs stratégiques- Activités prioritaires	
- Respect des droits humains et élimination des violences :	
- Objectifs stratégiques- Activités prioritaires	26
IV. Schéma de mise en œuvre de la PNG	27
IV.1 Directives pour la mise en œuvre de la PNG	28
IV.2 Modalités d'exécution, de coordination de concertation et de suivi évaluation	29
IV.2.1 Les responsabilités des acteurs et des partenaires	31
IV.2.2 Des structures de coordination, de concertation et de suivi évaluation	33
IV.2.3 Des mécanismes et outils de suivi évaluation et de plaidoyer	33
IV.3 Stratégie d'appui à la mise en œuvre de la PNG	34
IV.4 Le cadre de financement	34
V. Facteurs de risques	35

Liste des abréviations

CEDEF :	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard de la Femmes
CADHP :	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CNDD :	Conseil National de la Démocratie et du Développement
CRD :	Communauté Rurale de Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNPG :	Conseil National de Promotion du Genre
CNOPEEG :	Conseil National d'Orientation et de Pilotage pour l'Équité et l'Égalité de Genre.
ETFP :	Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
DSRP 1 :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP 2 :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EVF :	Education à la vie Familiale.
FONAEF :	Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes
FNPG :	Fonds National de Promotion du Genre.
IDISA :	Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
LPDH :	Lettre de Politique de Développement Humain.
MASPFE :	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MEPU-TP-EC :	Ministère de l'Enseignement Pré – universitaire – Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
METFP/SECS/SEEB :	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Service Examen Concours Scolaire
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONRG :	Observatoire National des Relations de Genre
PIB :	Produit Intérieur Brut
PASE I et II :	Programme d'Ajustement Structurel
PNG :	Politique Nationale Genre
PEPT :	Programme d'Éducation pour Tous
PCIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PCGeD :	Programme Cadre Genre et Développement
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNDH :	Programme National de Développement Humain
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
SPSR :	Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication

PREFACE

En signant et ratifiant à l'instar de toutes les autres nations, les nombreuses conventions internationales sur les droits humains, la République de Guinée a fait le choix de voir chaque guinéenne et guinéen, sans distinction de sexe, d'ethnie ou de religion, jouir pleinement de tous ses droits pour contribuer aux efforts de développement économique et social de notre beau pays.

Par cet engagement, il marque son adhésion aux principes et valeurs universels sur les droits de la personne humaine relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes qui de fait, sont reconnus comme des partenaires indissociables de tout processus de développement durable.

En vue de garantir et de renforcer ces acquis, indispensables à l'édification d'une société fondée sur l'égalité de chance et de justice sociale, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a, au nom du Gouvernement, élaboré cette Politique Nationale Genre afin d'adapter ses stratégies d'intervention aux mutations politiques et socioéconomiques profondes enregistrées en Guinée, en Afrique et dans le monde.

La Politique Nationale en question puise, de toute évidence son fondement dans les grandes préoccupations des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). A ce titre, elle servira de tremplin à la définition d'objectifs stratégiques et de plans d'action opérationnels clairs, qui garantiront d'une part, la prise en compte des inégalités sociales dans les programmes et projets de développement et apporteront d'autre part, des réponses durables à la question cruciale de la pauvreté et des autres fléaux connexes.

Dans un contexte national et international marqué par des crises et conflits de toutes natures, il est important de rappeler, qu'il est de notre responsabilité à tous, d'associer à la conception et l'élaboration de cette politique, toutes les composantes et sensibilités de notre pays et de partager avec elles les sujets qui nous préoccupent, afin que les synergies d'action souhaitées soient effectives et puissent contribuer à terme à la réduction des disparités sociales.

L'approche genre, de par sa vision transversale des questions de développement, explique la diversité des domaines à analyser, et pour lesquels, il est urgent de trouver des solutions idoines pour répondre aux préoccupations et attentes légitimes des couches vulnérables majoritairement constituées par les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Notre vision politique déclarée est de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pieu central des valeurs et normes morales et éthiques de notre société. Car cette égalité au-delà des valeurs sociales qu'elle véhicule et préserve, est une exigence de la démocratie et de la justice sociale auxquelles nous aspirons pour notre Peuple.

Le Ministre

Mme Nanténin CHERIF KONATE

AVANT PROPOS

Le présent document de Politique Nationale Genre est le fruit d'une longue et laborieuse recherche menée par deux (2) Consultants qui ont bénéficié à l'occasion de l'appui inestimable d'une équipe d'Experts venue des principaux départements sectoriels que sont les Ministères de l'Education, de la Santé, de l'Agriculture, de la Fonction publique, de la Promotion Féminine ainsi que des Organisations de la Société civile à travers la Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté de la Femme (CONAG/DCF).

Son plan de rédaction repose sur trois principales parties à savoir :

1. L'analyse diagnostique, sectorielle des principales causes des inégalités et des disparités entre les hommes et les femmes en République de Guinée ;
2. Les enjeux, défis et opportunités qui serviront de sources d'inspiration et de levier pour la construction d'une société basée sur la justice et l'égalité sociale ;
3. Une vision politique assortie d'orientations et d'axes stratégiques qui mettent en lumière des objectifs stratégiques clairs dont la traduction en action concrète permettront l'atteinte des objectifs définis dans le DSRP et les OMD.

C'est le lieu de remercier les partenaires techniques et financiers qui, tout au long du processus d'élaboration du présent document se sont prêtés à nos différentes questions auxquelles ils ont apporté les réponses appropriées qui ont permis un enracinement évident aux principes, directives et missions dévolues à ces institutions dans le cadre d'une politique nationale clairement définie et partagée avec elles.

Aussi, en tant que document d'orientation, la PNG devra désormais être le document de référence pour toutes les actions à entreprendre dans le cadre de la promotion et de la protection de l'égalité de genre en République de Guinée.

Enfin, nous espérons que ce document de politique nationale résultat d'une collaboration intersectorielle et participative par excellence obéira à la dynamique sociale, économique et politique qui caractérise notre pays dans cette phase cruciale d'avènement et de consolidation d'une véritable démocratie au service exclusif du peuple de Guinée sans exclusion de race, d'ethnie, de religion, de sexe et d'opinions.

Les Consultants

Mr Moriba Ramos CAMARA,

Consultant en Genre et Développement

Mr Sékou KOUROUMA,

Consultant en Gouvernance

INTRODUCTION

Les initiatives développées par le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance pour l'éradication des disparités entre les hommes et les femmes en Guinée, n'auront d'effets que dans une synergie d'actions et une approche systémique des questions genre, qui impliqueront tous les secteurs et acteurs clés du développement socioéconomique du pays.

L'élaboration du présent document de Politique Nationale Genre (PNG) qui puise la quintessence de ses orientations stratégiques dans les documents de politiques sectorielles déjà validés par le Gouvernement et ses partenaires au développement, se présente comme l'expression de cette ferme conviction.

Cette politique Nationale Genre vise également à réaffirmer la volonté du Gouvernement d'honorer ses engagements en donnant une raison d'espérer et une utilité tangible aux instruments juridiques internationaux sur les droits humains qu'il a signés et ratifiés.

L'approche de solution transe sectorielle des questions d'équité et d'égalité n'est pas une spécificité guinéenne. En effet, au cours de ces deux dernières décennies, plusieurs sommets internationaux ont servi de cadres à des activités de lobbying et de plaidoyer pour dénoncer l'aggravation des disparités sociales en particulier chez les femmes et les couches vulnérables, toutes victimes des conséquences de schémas de développement basés fondamentalement sur l'exclusion et la marginalisation.

Il n'y a pas encore longtemps que très peu de gouvernants se préoccupaient de la redistribution équitable et égalitaire des rôles et des responsabilités entre femmes et hommes, filles et garçons au sein de la famille et de la communauté. En effet, nombreux sont les systèmes de type patrilinéaire à travers le monde qui ont contribué à cette stigmatisation sociale qui confine les femmes dans leurs fonctions originelles et rôles traditionnels de procréation et de maintien du bien être familial.

L'intégration de l'approche Genre dans les politiques sectorielles du fait de sa vision transversale des questions de développement, constitue, l'une des solutions pour équilibrer et humaniser les rapports de forces entre les hommes et les femmes et résorber les nombreuses difficultés liées à une redistribution équitable et égalitaire des ressources et bénéfices découlant de la mise en œuvre des politiques et programmes.

Pour marquer son adhésion aux avancées significatives sur les droits humains enregistrées à l'échelle internationale, nombreuses réformes d'ordres politique et institutionnel ont été entreprises en Guinée pour inverser une réalité socioéconomique et politique fortement caractérisée par des disparités grandissantes entre les hommes et les femmes.

En dépit de la volonté affichée et les efforts consenti, les séquelles socioculturelles et autres facteurs discriminatoires perdurent et n'ont jusqu'à présent pas permis de juguler ces disparités dont les femmes dans leur grande majorité sont victimes en termes d'accès à l'exercice de pouvoir et de responsabilité.

Sans remettre en cause la pertinence des actions déjà menées durant ces deux dernières décennies, il y'a à l'évidence un besoin de repenser une autre vision du développement social et économique en Guinée en trouvant la réponse à cette question simple « A qui profite le développement et comment? » par la définition d'une politique globale plus cohérente.

En fait, il ne s'agit plus de " prouver " que les femmes au même titre que les hommes, peuvent être des actrices à part entière du processus de développement, comme mères et travailleuses, mais surtout de promouvoir leur capacité sociale et leur autonomisation, en mettant en évidence le caractère indissociable du partenariat homme/femme dans ce processus et sceller ainsi à travers les relations de genre, une plus grande liberté pour les individus des deux sexes.

ANALYSE SITUATIONNELLE DU GENRE EN GUINEE

I. Contexte général et justification

La Guinée est un pays côtier de l'Afrique de l'ouest (483 km de littoral atlantique) partageant des frontières avec six autres pays dont quatre ont connu des guerres parfois longues et particulièrement meurtrières (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Léone). Elle s'étend sur une superficie de 245.857 Km² pour une population estimée en 2005 à 9,3 millions d'habitants. Au plan physique, la Guinée est dotée de potentialités importantes et variées dont la pluviométrie la plus abondante de l'Afrique de l'Ouest, un sol et sous-sol particulièrement favorisés par la diversité de ses richesses.

La situation économique en constante régression et une gestion des affaires publiques souvent peu efficiente, combinées à une ouverture et à un dialogue politique insuffisants expliquent sans doute la grande contestation et le profond malaise qui ont dégénéré en insurrection populaire en juin 2006, février 2007 et septembre 2008.

L'émergence et le dynamisme d'une société civile de plus en plus active, l'ampleur des attentes d'une population désabusée, acceptant de moins en moins la pauvreté dans laquelle elle est plongée, indiquent l'urgence des réformes à engager pour la stabilité économique, sociale et politique du pays.

La détérioration de la situation économique et financière de la Guinée, en particulier au cours des quatre dernières années, s'explique largement par les contre-performances dans la gestion des affaires publiques et par la baisse consécutive des financements extérieurs, l'aide publique à la Guinée étant passée de 3,7% de son PIB à la fin des années 90 à 0,6% en 2004. En effet, entre 2003 et 2006, le taux de croissance annuel moyen du PIB s'est établi à environ 2,45%, contre 4% au cours de la décennie 90. L'inflation, en forte progression (5 % en 2002, 14,8 % en 2003, 27,6 % en 2004, 29,7 % en 2005), a atteint son niveau le plus élevé au cours de la décennie avec 39,1 % en 2006 en glissement annuel. Cette progression de l'inflation a largement contribué à la détérioration du pouvoir d'achat des populations.

Ce contexte économique fort peu propice à la création d'emplois et de revenus a engendré une pauvreté monétaire étendue et profonde, accompagnée d'une très forte détérioration de la qualité des services sociaux de base (eau potable, assainissement, santé, éducation, etc.). Estimée à 49,2 % en 2002, l'incidence de la pauvreté a grimpé à 53,6% en 2005 en dépit de la mise en œuvre d'une Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) au cours de la période 2002-2005 et dont l'évaluation a établi que la mauvaise gouvernance était à la base de l'aggravation de la pauvreté dans le pays.

C'est dans ce contexte que, tirant leçon de la mise en œuvre du DSRP1, la Guinée a adopté en juillet 2007 un DSRP2 pour la période 2007-2010 dont les principaux enjeux consistent à : (i) préserver et renforcer la paix sociale (ii) relancer la dynamique du développement économique et social. Dans une telle optique, l'action du Gouvernement a consisté à mettre en place un programme destiné (i) à apporter des réponses à la demande sociale actuelle (denrées alimentaires, eau, santé, éducation, électricité, téléphone, etc.) (ii) à réconcilier l'État avec les citoyens à travers l'organisation d'élections présidentielles transparentes et crédibles et la mise en place d'institutions et de procédures fondées sur l'état de droit, (iii) l'assainissement de la gestion des finances publiques, (iiii) la normalisation des relations avec les partenaires au développement et (iiiiii) la préparation d'une réforme profonde en vue de la mise en place d'une véritable administration de développement basée sur les principes de responsabilité, d'imputabilité et de

transparence. Le DSRP s'inscrit ainsi dans une perspective de réalisation des objectifs de développement à moyen et long terme, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans le domaine du genre, toutes les études sur la question de la pauvreté ont permis d'établir que les femmes sont les plus pauvres, les plus vulnérables, les moins dotées de capacités et de ressources leur permettant de faire prévaloir leurs droits et leurs intérêts dans les arbitrages où elles sont impliquées à côté des hommes (86% des pauvres vivent en milieu rural et sont constitués de 53,3% de femmes-DSRP2)... Prenant en compte cette situation spécifique des femmes, le DSRP2 a accordé une place spéciale à la problématique « genre et équité », et vise en particulier à favoriser la participation des femmes à la vie politique et aux instances de prise de décision en vue de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes.

En phase avec cet idéal, le pays a signé et ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et a adhéré au Programme d'Action de Beijing, au protocole additionnel relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo en 2003.

C'est dans ce cadre que d'importants efforts ont été déployés dans la mise en œuvre de plusieurs stratégies destinées à promouvoir la situation juridique, sociale, économique et politique de la femme pour réduire les disparités. Il s'ensuit que le pays a réalisé de grands pas vers l'égalité des sexes. Toutefois, l'analyse genre des politiques et des stratégies mises en œuvre permet de mettre l'accent sur les écarts des inégalités du genre en Guinée.

II. Objectifs visés et résultats attendus de l'élaboration de la PNG.

L'objectif global visé par l'élaboration de la PNG est d'appuyer le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE) à se doter d'un document de Politique Nationale pour la promotion du genre en Guinée.

En terme **d'objectifs spécifiques** elle vise à : (i) Contribuer à la réduction des disparités entre les sexes en Guinée ; (ii) rétablir l'égalité entre les sexes ; (iii) doter le pays d'un Document de référence sur le genre.

Les Résultats attendus : sont (i) Disparité entre les sexes réduite de façon significative ; (ii) l'égalité entre les sexes promue ; (iii) l'existence d'un document de référence disponible et opérationnel.

L'atteinte de ces résultats obéit aux conditions préalables suivantes : (i) procéder à l'analyse de situation des rapports de genre dans les principaux secteurs de développement notamment ceux juridique, social et économique ; (ii) définir des cadres d'orientation stratégique pertinents permettant l'identification d'axes prioritaires tenant compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des hommes et des femmes ; (iii) élaborer, un document de Politique Nationale de Promotion du Genre qui indique clairement un mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation de ladite Politique.

III. Etat des lieux des inégalités en matière de Genre

La situation sociale, économique, politique et culturelle du pays en dépit des efforts fournis, reste marquée par de fortes inégalités entre les hommes et les femmes. Les analyses sectorielles certes pas exhaustives permettent d'apprécier la situation actuelle qui est peu reluisante.

3.1 Secteur de l'éducation

Pour assurer le succès des réformes économiques, le gouvernement de la 2^{ème} République a fait sa première déclaration de politique éducative le 19 septembre 1989, dont les objectifs sont inscrits dans les Programmes d'Ajustement Structurel de l'Education (PASE I et II) et le Programme d'Education pour Tous (PEPT).

Il faut cependant noter qu'à l'analyse des efforts fournis pour atteindre ces objectifs, on constate que l'accroissement des effectifs inscrits est inégal entre les sexes et entre les zones dans tout le système éducatif. Aussi, il est important de signaler qu'à ces inégalités dans la fréquentation et la rétention, s'ajoute les inégalités inter régionales en termes d'infrastructure et de personnel enseignants.

3.1.1 Au niveau de l'éducation préscolaire, le Gouvernement a adopté en 1987, un document de politique d'éducation et de protection de la petite enfance, il a, en outre, élaboré un programme basé sur l'approche intégrée (prise en compte de l'éveil de la santé/hygiène, de la nutrition, de l'environnement, de la protection et des activités ludiques) du jeune enfant.

3.1.2 Au niveau du primaire, selon les données fournies par le Service de Planification et de Statistiques du MEPU-EC (2008), le taux brut de scolarisation chez les filles est de 65,7% (2003-2004) contre 71,1%(2007-2008), soit une augmentation de 5,4% pour la même période ; tandis que chez les garçons, on constate pour l'année scolaire 2003-2004 un taux de 85,7% et en 2007-2008 on a enregistré 86,2%, soit une augmentation de 0,5%.

3.1.3 Au niveau du secondaire, on enregistre 105.335 filles (2003-2004) contre 187.289 (2007-2008), pour les garçons, nous avons un effectif de 235.065 (2003-2004) contre 332.358 élèves (2007-2008), soit une augmentation de 97.293 élèves.

3.1.4 Au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP), selon le METFPSECS/SEEB, pour le secteur primaire de développement socioéconomique, on note une régression significative de l'effectif des filles qui est passé à 147 sur un effectif total de 545 garçons (2003-2004) à 97 sur un total de 696 (2008-2009).

Pour le secteur secondaire de développement socioéconomique, on note pour la même période, 330 filles sur un effectif de 3 661 (2003-2004) contre 1031 filles sur 7.569 étudiants (2008-2009).

Pour le secteur tertiaire de développement socioéconomique, on constate une hausse de l'effectif des filles : 5 124 filles sur un total de 8 884 en 2003-2004 contre 8 705 filles sur un effectif de 16 206 en 2008-2009.

3.1.5 Au niveau de l'alphabétisation et l'éducation non formelle, selon le service en charge de l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme général pour les hommes est de 55,14% contre 74% pour les femmes. En zone rurale, il est de 80,16% contre 47,45% en zone urbaine. Concernent les régions, le taux d'analphabétisme est de 38,51% contre 46,85% pour les femmes de la zone de Conakry. Quant aux préfectures les écarts sont hétérogènes comme on peut le constater à travers les données de Mandiana, Beyla et Dinguiraye qui sont respectivement de 91,54%, 90,71% et 83% dont 94,13% contre 93,2% en zone rurale.

3.1.6 Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le taux brut d'admission et de fréquentation progresse globalement. Cependant, celui des filles reste toujours faible. Il passe de 0,25 % en 2003-2004 à 1,29% en 2007-2008, alors que celui des garçons est passé de 1,21% à 4,9% pour la même

période. Les effectifs des filles comme ceux des garçons sont en constante augmentation. Le pourcentage des filles dans les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) est passé de 17,3 % en 2003-2004 contre 24% en 2007-2008. Il ne représente que le quart des effectifs globaux. Ainsi, on note que le rythme de croissance des effectifs est plus important chez les garçons que chez les filles. Pour les bourses extérieures, le pourcentage des étudiantes guinéennes baisse constamment (21,60 % en 2004-2005 contre 13,45% en 2007-2008). La situation au niveau du corps professoral est encore plus drastique, car les femmes professeurs ne représentent que 5,75% dont 3,64% de niveau doctorat (2006-2007).

3.2 Secteur de la santé

3.2.1 Les programmes engagés : depuis l'avènement de la 2^{ème} République en 1984, d'importantes mesures ont été prises par le Gouvernement dont : le lancement de programme de soins de santé primaires et médicaments essentiels basés sur l'initiative de Bamako en 1988 ; l'élaboration de la politique de population adoptée en 1992 ; l'introduction de la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire 2003-2012 (PNDS) ; l'introduction de l'enseignement de la santé de la reproduction dans les écoles de santé, la Faculté de Médecine et dans les écoles de niveau inférieurs à travers les programmes d'Education à la Vie Familiale (EVF); l'élaboration de plusieurs plans stratégiques comme la Sécurisation des Produits de la santé de la Reproduction (SPSR), Santé et Développement des Adolescents et des Jeunes, Repositionnement de Planification Familiale etc.

Malgré la pertinence de ces programmes, l'état de santé de la population est encore préoccupant. En effet, les taux de mortalité maternelle et infantile et la prévalence de certaines affections sont élevés. Les différentes formes de carences nutritionnelles et les maladies infectieuses et parasitaires prédominent dans le pays.

Les tendances observées depuis 1992 situent le pays en dessous de la moyenne de l'ensemble de l'Afrique ; la mortalité infanto juvénile reste élevée à 163 pour 1000 naissances vivantes et un enfant sur six meurt avant son 5^{ème} anniversaire ; en matière d'accouchement assisté le taux reste faible (38 %), alors que le nombre de sages femmes en activité ne fait que baisser ; des pratiques néfastes persistent comme l'excision (96 % des femmes sont excisées) et seulement 27 % des enfants moins de six mois sont allaités exclusivement au sein.

3.2.2 Les maladies émergentes : certaines maladies émergentes (VIH/SIDA, hypertension artérielle, diabète, cancer des systèmes de reproduction, etc.) et ré émergentes (tuberculose, trypanosomiase...) prennent une place de plus en plus inquiétante dans le tableau épidémiologique du pays. Il en est de même des accidents de circulations, la toxicomanie sous toutes ses formes ; enfin, les pathologies obstétricales constituent encore une préoccupation majeure. La mortalité maternelle reste élevée (980 pour 100 000 naissances vivantes en 2005). Les causes du taux élevé de la mortalité maternelle et infantile sont :

- le faible accès de la population aux Soins de Santé Primaire (SSP) ;
- la pauvreté ;
- la persistance des mutilations génitales féminines (complications liées à cette pratique).

A propos des infections VIH/SIDA, il est à retenir que cette maladie est la plus dévastatrice qui fait son apparition dans l'histoire contemporaine.

Bien qu'au niveau mondial, il y ait à peu près autant de femmes que d'hommes qui souffrent du VIH/SIDA, les chiffres globaux cachent des différences considérables quant à ce que la maladie implique pour les hommes et les femmes. Certaines de ces différences sont dues à des particularités biologiques, mais dans la plupart des cas, elles résultent de normes définies par la société.

La féminisation de la pandémie exige une réponse accélérée pour la prise en charge des femmes et des enfants particulièrement les jeunes filles. La démarche stratégique, la plus efficace consiste à intégrer le genre aux programmes de prévention, traitement, prise en charge et appui en matière de VIH/SIDA. La vulnérabilité des femmes doit faire l'objet d'intervention clairement ciblée de ces dernières et enfants vivant avec le VIH/SIDA.

A cet effet, il est nécessaire de veiller à ce que les problématiques relatives au genre soient prises en compte lors de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre le VIH et contiennent des plans d'action y afférents. Les pourcentages suivants indiquent la féminisation du VIH/SIDA en République de Guinée en 2010 :

- Taux de prévalence nationale 1.5
- Chez les Femmes 1.9
- Pour la capitale Conakry 2.1

3.3 Secteur de l'eau et de l'assainissement

Les hommes et les femmes ne ressentent pas la pénurie d'eau de la même manière. Elle affecte plus les femmes que les hommes car elle augmente leur volume de travail si bien que cette activité devient une corvée. Il y a aussi le déficit dans la gestion des eaux usées excrétales et les ordures ménagères et spécifiquement les sacs et bouteilles en plastique. Les installations des zones urbaines ne correspondent plus au poids démographique.

On observe un manque d'eau à travers tout le pays surtout les grandes villes. La desserte en eau est totalement réduite avec la vétusté des installations. En 2009-2010, le gouvernement a investi dans ce secteur avec la dotation des quartiers de la capitale et certaines préfectures en forages mais qui sont insuffisants. En zone rurale, les femmes parcourent de longue distance pour s'approvisionner en eau potable. Souvent les populations rurales font recours à l'eau de pluie, de cours d'eau et des puits qui ne connaissent aucun traitement hygiénique et qui affectent leur santé.

3-4 Secteurs sociaux et juridiques

Malgré le principe de l'égalité homme/femme consacré par la Loi fondamentale et les différents textes juridiques, la vie de la femme reste encore largement régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition classique des rôles et des tâches entre l'homme et la femme. Par ailleurs, la femme est encore trop souvent considérée comme une mineure devant rester sous la tutelle d'un homme, (père, époux ou frère) en même temps qu'elle constitue une main d'œuvre disponible pour ce dernier. Cette réalité est perceptible et dûment formalisée lors des cérémonies de mariages religieux et civil où les sentiments de supériorité de l'homme sont exacerbés au détriment de la femme considérée comme un simple instrument au service du conjoint. Toutes choses qui mettent en péril les nombreux instruments juridiques qui prônent l'égalité de droits entre les hommes et les femmes.

Gardiennes de certaines coutumes, les femmes contribuent par l'éducation familiale traditionnelle à perpétuer certaines de ces concepts et pesanteurs socioculturelles qui leur sont défavorables ; Il s'en suit chez elles un manque de confiance, fortement préjudiciable à une auto responsabilisation face aux exigences de la société moderne et du développement.

Au plan juridique, la Guinée dispose d'un arsenal qui affirme et garanti l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. C'est le cas de la Loi fondamentale, le code pénal, le code civil, le code du travail, le code de la sécurité sociale, le code foncier et domanial, le code de l'enfant et différentes ordonnances qui complètent ces différents textes.

Nonobstant l'existence d'un cadre juridique international, régional et national en faveur des femmes consacré par les principaux instruments juridiques que sont la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et son protocole additionnel, il est à remarquer que cet atout n'a cependant pas permis à ce jour d'éradiquer les inégalités et disparités homme/femme à cause de la mauvaise application de ces textes ainsi que de vides juridiques dans certains secteurs.

Certains textes et instruments légaux portent même préjudice aux femmes en contenant des articles discriminatoires. Par ailleurs, l'analphabétisme, l'ignorance de la loi, de même que des raisons d'ordre sociologique et économique limitent considérablement l'accès des femmes à la justice. Dans le domaine matrimonial également, des injustices subsistent dans la mesure où des pratiques telles que la répudiation de la femme, les sévices corporels, le viol conjugal, le mariage forcé et/ou précoce, le harcèlement sexuel, etc., persistent encore.

Il est à préciser que la juxtaposition entre les trois facteurs (persistance des pesanteurs socioculturelles, la mauvaise interprétation de certaines préceptes religieux et le droit positif) limitent les femmes dans la jouissance de leurs droits.

Toutes ces pratiques constituent des violences faites aux femmes et des obstacles majeurs à leur pleine participation à la vie de la société. En plus, ces violences ne sont pas considérées par la communauté comme des faits répréhensibles et ne font, par conséquent, l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Au niveau de l'administration publique, certaines pratiques telles que l'attribution systématique et exclusive de l'allocation familiale au père, constituent des situations discriminatoires contre la femme.

3.5 Secteur de la gouvernance politique et institutionnelle

Les efforts entrepris à différents niveaux n'ont jusqu'à présent pas assuré de manière significative la participation de la femme au débat public concernant les affaires de la cité au même titre que l'homme. Bien qu'on dénote une implication active des femmes aux différentes élections, de par leur militantisme avéré, elles demeurent marginalisées quant à l'accès aux postes de responsabilités politiques et administratives. Les listes électorales des partis politiques en sont la preuve éloquentes à cet égard parce que les femmes y sont faiblement représentées et /ou mal positionnées à l'exception de quelques unes. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ne compte que 2 femmes sur les 25 membres qui la composent.

Les pratiques traditionnelles et certains comportements discriminatoires font que les femmes occupent souvent des postes subalternes dans la sphère publique. Quelques chiffres fournis ci-après donnent un aperçu de la position des femmes dans les instances décisionnelles de la Guinée : en 2009, on compte 3

femmes sur une trentaine de ministres contre 5 femmes sur 34 dans le Gouvernement d'Union Nationale de Transition ; dans le premier gouvernement de la troisième République ont compte 6 Femmes sur 37 membres ; au Conseil Economique et Social, on relève 10 femmes sur 35 membres alors que le Conseil National de la Communication ne comporte qu'une femme ; parmi la centaine de leaders de partis politiques que compte le pays, il y a moins de 5 femmes. Aucune femme ne figure au CNDD. Dans l'administration publique, tant au niveau central qu'à celui déconcentré, la représentation des femmes est de plus en plus faible, voire absente à certains postes de commandement.

Enfin, il n'existait aucune femme aux postes de secrétaires généraux et directeurs généraux des ministères et seulement : on note contre 4 femmes sur 25 chefs de Cabinet, 9 femmes sur 85 conseillers ministériels; 3 femmes sur 11 inspecteurs d'état ou généraux ; 2 femmes sur 46 inspecteurs régionaux; 1 femme sur 153 directeurs nationaux et/ou généraux, administrateurs généraux et directeurs de cellules; 8 femmes sur 70 directeurs nationaux adjoints et/ou généraux adjoints ; aucune femme sur les 8 gouverneurs, les 8 directeurs de cabinets du gouvernorat, les 33 préfets et les 302 sous-préfets ; 1 femme sur 65 secrétaires généraux des préfectures et communes.

En outre, les conseils de district ou de quartier et les structures décentralisées (conseils communaux, de CRD et de district) dont le fonctionnement est surtout basé sur les pratiques traditionnelles de pouvoir, se caractérisent par une présence insignifiante des femmes en leur sein.

En matière d'accès au travail et à l'emploi, les femmes se trouvent en majorité dans le secteur informel et dans l'agricole. Par ailleurs, à diplôme et niveau égaux, certains employeurs hésitent à recruter des femmes à cause des risques d'absences plus fréquentes pour congés de maternité, de maladies d'enfants et de sollicitations sociales diverses. La qualification professionnelle est également moins importante chez les femmes.

Dans le cadre de la gestion et la résolution des conflits, alors qu'elles sont les premières victimes, les femmes en Guinée ne jouent aucun rôle officiel important dans la prévention et la gestion des crises. Pourtant, les femmes ont, à maintes reprises, prouvé leurs capacités non seulement de prévenir les crises mais aussi celles de les gérer. Par exemple le rôle joué par les femmes de Mano River dans la résolution de la crise guinéo libérienne. Un autre exemple est celui de l'implication des femmes dans le règlement du litige frontalier entre les éleveurs Maliens et les cultivateurs guinéens à Mandiana.

Au plan institutionnel, la structure gouvernementale chargée de la promotion féminine attend, depuis des lustres, l'adoption et la mise en œuvre de son nouveau cadre organique. Dans la plupart des préfectures et des sous-préfectures, le MASPFE ne dispose pas de services ou de personnel propres. Les personnes-ressources bénévoles qui continuent à participer aux actions de promotion féminine se trouvent sous la tutelle des autorités administratives (préfets sous-préfets) et ne relèvent pas, juridiquement, du MASPFE.

Dans les préfectures, ses représentants sur le terrain sont nommés par les préfets sans mandat précis, d'où un manque de coordination dans les actions de promotion du genre. Sur le plan politique, les différents ministères ne sont pas suffisamment sensibilisés sur le problème de genre. Ce qui rend difficile l'intégration de la dimension genre dans leurs plans et programmes. Les facteurs limitant le dispositif institutionnel du secteur de la promotion de la femme sont les suivants :

- L'insuffisance des ressources allouées au Ministère en charge de la Promotion Féminine

- La faiblesse des mécanismes d'information et de communication ;
- Le mauvais fonctionnement des mécanismes de concertation et de consultation entre le Ministère et les autres acteurs.

Pour la prise en compte du genre dans le budget national, malgré les différentes recommandations issues des conférences régionales africaines, le Gouvernement n'a jusqu'à présent pas initié la mise en place d'un budget sexospécifique. Ni la planification, ni les programmations ne prennent en compte cet aspect qui constitue pourtant un des facteurs clés pour traduire dans les faits les nombreux schémas de prise en compte du genre.

3-6 Secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Les mass medias, en dépit de leur puissance comme outils de mobilisation, de résistance et de développement, on ne saurait affirmer leur impact positif sur les femmes guinéennes. Les NTIC sont aujourd'hui de manière incontestable le véhicule d'un processus de mondialisation qui se fait de façon inégale, à l'image des disparités économiques et sociales existantes entre les pays.

De nos jours, les NTIC sont et demeurent un outil de développement incontournable dont l'accès par les femmes reste très limité malgré les efforts déjà fournis. Cela est dû essentiellement à l'analphabétisme et au niveau d'instruction peu élevé des femmes. La couverture téléphonique et l'implantation des télécentres en zone rurale est appréciable en soi, mais on doit prendre en compte la dimension genre pour assurer l'accès des femmes à ces nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Bien que des efforts aient été fournis pour la couverture hertzienne par la création de radios rurales et communautaires et d'émissions en langues nationales, l'accès des femmes à l'information reste limité. Les informations parviennent aux femmes surtout par les canaux de communication traditionnels et de proximité tels que les réunions, les formations ou au marché et parfois les radios.

Dans les cybers qui se multiplient à travers le pays, les femmes ont besoin d'accéder à l'information, mais elles n'utilisent pas les ressources en place parce que la plupart ne savent ni lire, ni écrire ; il n'y a pas de documents dans leur langue et ni de ressources sur les sujets qui les intéressent.

Comme c'est le cas dans bien des pays, les femmes rurales de la Guinée ont dû quitter l'école très tôt et n'ont alors qu'une alphabétisation limitée. Le défi dans ce cas serait de développer un projet qui n'exige pas une capacité de lecture, qui «parle» dans la langue des femmes, et qui ne nécessite pas d'habiletés particulières à utiliser les ordinateurs.

3.7 Secteur du crédit et des ressources de production

Les femmes ont un accès limité aux ressources et ne les contrôlent pas. Elles n'ont pas accès non plus au crédit. Cette deuxième réalité est due aux exigences des institutions de micro finance qui se résument par :

- la garantie immobilière ;
- le taux d'intérêt élevé ;
- le taux de remboursement élevé ;
- les délais irréalistes de paiement.

A ceux-ci, s'ajoutent les problèmes suivants :

- le manque d'expertise dans le domaine de la gestion ;
- la faible capacité de mobilisation de l'épargne.

Tableau d'octroi du crédit aux hommes et aux femmes de 2005 à 2008.

Institution des micros finances	Nombre et % de femmes bénéficiaires	Montant de crédit en GNF	Années
Caisses Yètè Mali	73%	1.392.000.000	2005
	77%	1.432.000.000	2006
	82%	3.264.000.000	2007
Pride finance	72%	5.170.400.000	2005
	72,88%	6.102.150.000	2006
	72,91%	6.583.700.000	2007
3 AE	29femmes	244.544.000	2005
	41femmes	562.839.000	2006
	27femmes	488.970.000	2007
Crédit Rural	42,70%	12.127.245	2005
	42,50%	15.225.605	2006
	43%	16.000.000	2007
MIGUI	73%	53.032.840	2005
	48%	45.178.840	2006

Source : Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Plateforme de Beijing+15 (2009)

Ce tableau montre à suffisance l'inégalité qui existe entre les hommes et les femmes dans l'octroi des crédits. Pourtant, il est reconnu que les femmes remboursent mieux les crédits que les hommes.

Pour contourner les difficultés d'accès des femmes aux institutions de micro finances, elles ont créé d'autres mécanismes tels que les tontines épargnes. En plus des institutions de micro finances de proximité, l'Etat intervient à son tour par la mise en place de fonds à travers des projets et programmes qui ne couvrent malheureusement pas l'ensemble du pays ; le Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes (FONAEF) offre des crédits dont le montant n'est pas consistant vu le poids numérique et les besoins des femmes.

3.8 Le secteur agricole

Il participe à 30% dans la constitution du produit intérieur brut (PIB). Ces activités agricoles sont pratiquées en grande partie par les femmes dont 85% vivent en zone rurale. Elles prédominent sur les hommes dans le secteur agricole, en moyenne 144 femmes pour 100 hommes de la population agricole active au niveau national, soit 87% de la population active féminine. Elles représentent 53,3% de la main d'œuvre agricole et sont en majorité analphabètes et ignorent leurs droits.

Les femmes en général, sont présentes dans tout le processus de production agricole, c'est-à-dire depuis la préparation des terres jusqu'à la récolte en passant par le semi. Elles consacrent 80% de leur temps de travail à l'agriculture. Malgré cette réalité patente de leur contribution au développement agricole, elles ne contrôlent aucune ressource découlant de ce secteur. Le peu qu'elles gagnent de cette activité est consacrée à l'entretien de la famille et à l'éducation des enfants. Elles appartiennent à la catégorie inférieure dans le domaine agricole, 78,5% d'entre elles sont des aides agricoles.

Bien que les hommes aient un faible taux de participation aux travaux, la prise de décision relative au partage des terres et aux choix des domaines à mettre en valeur leur revient. Ils ont plus accès aux intrants, aux moyens de production et à la technologie que les femmes. Quand bien même qu'il existe des dispositions

en faveur de ces dernières dans le code foncier et domanial, le droit coutumier les prive de la jouissance de ce droit.

Il y a aussi une répartition inéquitable du travail entre les hommes et les femmes. En plus des travaux agricoles, les femmes exécutent l'essentiel des activités de reproduction non rémunérées et non valorisées telles que : la cuisine, le ramassage du bois, le transport d'eau, la lessive entre autres.

Au niveau de l'élevage, dans certaines communautés, les femmes lors de leur mariage, sont dotées traditionnellement du bétail. Cette sorte d'acquisition ne leur profite pas en général car la gestion est familiale. Elles jouent un rôle d'entretien de l'exploitation du bétail qui vient s'ajouter à son rôle social traditionnel. Quant aux hommes, ils contrôlent les ressources issues de l'élevage au détriment des femmes bien que ces dernières soient quelque fois propriétaires aussi par héritage.

Dans la pêche artisanale ou maritime, les femmes évoluent en grand nombre dans ce secteur, mais elles ne tirent pas autant de profits par rapport aux hommes, étant donné qu'elles n'assurent uniquement que la vente de ces produits halieutiques qui sont du reste une fois encore contrôlé par les hommes. En plus, elles ne possèdent ni de moyens de production (pirogues/barques, moteurs...) ni de fonds de roulement pour cette activité. Elles ne bénéficient d'aucune protection pour parer aux risques qu'elles peuvent rencontrer dans ce domaine. Elles ont le statut de simples revendeuses. Cependant, elles s'affirment actuellement à travers des organisations formelles de commercialisation de plus en plus reconnues au niveau national.

3.9 Secteur de l'industrie et des mines

Ce secteur est peu développé en Guinée, mais les rares femmes qui y travaillent sont employées en qualité d'ouvrières. Ce sont les hommes qui occupent les postes-clés ou de responsabilité. Quant aux mines, exploités de façon artisanale, les femmes et les enfants constituent la main d'œuvre familiale. Les revenus tirés de cette activité sont de facto propriété du chef de famille.

En général, les femmes évoluent dans les industries légères, petites et moyennes entreprises. Dans ces secteurs, rares sont celles qui sont chef d'entreprises, ces fonctions étant majoritairement assumées par les hommes.

3.10 Secteur de l'emploi rémunéré et informel

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans l'agriculture et le secteur informel où elles représentent la majorité des travailleurs. Leur analphabétisme les confine dans le rôle d'aide agricole comme il a été signalé plus haut.

On les retrouve au bas de l'échelle dans le secteur informel (vente des produits alimentaires, confection de vêtement, artisanat, coiffure, restauration etc.). Le secteur informel ne bénéficie d'aucune réglementation juridique ni de protection sociale, ce qui fait que les femmes sont exposées à beaucoup de risques liés à ce domaine. Elles n'ont pas de fonds consistants pour l'exercice de leurs activités. Le manque d'organisation et de structuration du secteur les rend plus vulnérables. Aussi, la restriction budgétaire dans le secteur formel, et l'ajustement structurel que le pays a connu ont entraîné la surpopulation du secteur informel, avec des revenus très bas. Les métiers qui étaient jadis qualifiés de féminins sont tous pratiqués aujourd'hui par les hommes.

Dans le secteur bancaire, les femmes constituent 60% de l'effectif total du personnel, à la Banque Centrale 20% sont hauts cadres dont une (1) est Secrétaire Générale.

Au niveau des transports, toutes les catégories socioprofessionnelles confondues, 400 femmes sont employées en tant que fonctionnaire, promotrice ou directrice d'agence de compagnie aérienne et de voyage. Les prestations de services telles que la blanchisserie, bureautique, informatique, pharmacie etc. ... constituent autres domaines de prédilection des femmes. Il faut souligner qu'au niveau de l'organisation du secteur privé, la confédération patronale des entreprises de Guinée est dirigée par une femme. D'autres sont collecteurs agréés évoluant dans les bureaux d'achat. Les femmes s'y trouvent en tant qu'employées où elles sont souvent exploitées et exposées à toutes sortes de risques (sur 96.000 travailleurs et travailleuses de la Fonction publique, 42.000 sont femmes toutes hiérarchies confondues).

3-11 Secteur de la protection et de la gestion de l'environnement

En Guinée, il est traditionnellement reconnu que les femmes jouent un rôle important dans la préservation de l'environnement, mais aussi qu'elles ont un rôle central dans le processus de la réduction de la pauvreté en raison du lien de causalité entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Elles sont majoritaires dans le secteur de la production alimentaire et consacrent énormément de temps au ramassage de bois et au transport d'eau surtout en milieu rural.

Malgré le rôle qu'elles jouent dans la protection de l'environnement, elles ne participent pas à la prise de décision pour la gestion de ce secteur et ne contrôlent pas les ressources naturelles.

Au plan des sources d'énergie, la Guinée dispose d'énormes potentialités hydroélectriques, non entretenues et détériorées par la désertification du fait de la mauvaise gestion et des feux de brousse. La plupart des cours d'eau ouest africain prennent leurs sources en Guinée, mais la population guinéenne vit encore quasiment dans l'obscurité. Ce qui accroît le volume de travail des femmes qui ont fortement besoin d'énergie pour les travaux domestiques notamment pour transformer les produits agricoles.

De façon générale, les contraintes en matière de promotion du genre se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ L'absence d'un cadre d'orientation générale, de planification et de coordination entre les différentes interventions dans la promotion du genre ;
- ✓ L'absence, au niveau national, d'un consensus intersectoriel de base entre l'État, le secteur privé et la société civile en matière de promotion du genre ;
- ✓ Les difficultés de coordination, d'harmonisation, de suivi évaluation (système de pilotage et de gestion des programmes et projets des différents départements ministériels, partenaires de terrain, techniques et financiers) ;
- ✓ la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines des structures gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans les activités de promotion du genre ;
- ✓ la concentration des emplois occupés par les femmes dans un nombre relativement restreint de professions et de secteurs «féminins», peu rémunérateurs et peu prestigieux ;
- ✓ la sous - évaluation de la contribution des femmes à l'économie nationale et l'intégration du produit de leur travail à la production de subsistance du ménage, sans valeur monétaire ;
- ✓ la forte concentration de la main-d'œuvre féminine dans le secteur informel sous-capitalisé et faiblement productif ;
- ✓ le taux de chômage plus élevé chez les femmes;
- ✓ le caractère limité, indirect et précaire du droit d'accès des femmes aux ressources et facteurs de production.

IV. Enjeux et défis à relever

La Politique Nationale Genre est un volet de l'action gouvernementale en faveur de la réduction des disparités fondées sur le sexe. C'est aussi un instrument d'appui à la mise en œuvre des engagements auxquels la Guinée a souscrits pour promouvoir l'équité, la justice sociale, la lutte contre la pauvreté et contribuer à l'élimination des inégalités entre les sexes et à la création de meilleures conditions de vie pour toutes les couches sociales, notamment les femmes.

De façon générale, la PNG constitue un cadre de référence et d'orientation de l'action gouvernementale et de tous les partenaires au développement évoluant dans le domaine du genre. L'enjeu est de mobiliser et de canaliser les efforts de l'ensemble des acteurs et des partenaires en vue de réduire, voire éradiquer l'inégalité et l'inéquité de genre grâce à une stratégie cohérente, intégrée et axée sur les résultats visés d'une part, et la mise à profit des opportunités de financement existantes, d'autre part.

La PNG représente une déclaration du Gouvernement, l'expression de sa volonté et de son engagement en matière de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le processus du développement ; elle est aussi un ensemble de démarches et de stratégies visant à :

- ✓ promouvoir, intensifier, accélérer et coordonner tous les efforts de promotion de l'égalité homme/femme ;
- ✓ définir des axes stratégiques d'intervention ;
- ✓ mettre en œuvre des programmes et projets pour réaliser à court et moyen termes une réduction significative des disparités du genre.

Toutefois, la mise en œuvre de la PNG pose d'autres défis majeurs en termes de :

- ✓ l'intégration du genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement ;
- ✓ l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales ;
- ✓ la prise en compte de l'Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA) ;
- ✓ la Conception, la planification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi/évaluation et la coordination des stratégies, programmes et projets de développement multi sectoriels, ainsi que la mobilisation des ressources dans une perspective sexospécifique.

V. Atouts et opportunités :

Il existe en Guinée, un ensemble d'atouts et d'opportunités pouvant constituer le socle de la réussite et de la viabilité de la PNG. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- ✓ Une réelle volonté politique de promouvoir le genre dans les différents secteurs du développement ;
- ✓ Un environnement national et international favorable à la réduction, voir l'éradication des disparités homme/femme sur la base des instruments juridiques internationaux et régionaux signés et ratifiés par la Guinée ;
- ✓ la prise de conscience de plus en plus affichée des femmes, leur importance démographique et l'augmentation significative des compétences féminines et l'émergence d'une société civile qui s'affirme comme une force incontournable dans les questions du genre ;
- ✓ L'existence d'une Politique Nationale de Promotion Féminine révisée ;
- ✓ Le regain d'intérêt sur les questions de droit humain et de genre au plan international ;

- ✓ L'existence de structures nationales et régionales de promotion du genre et les nouvelles modalités de l'aide au développement.

Il est tout aussi important de reconnaître que l'application et le suivi de la politique nationale de promotion féminine en particulier et d'autres politiques sectorielles, notamment celles de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, ont permis une plus grande visibilité de la femme dans la société guinéenne. En plus, la mise en œuvre du PCGeD a suscité l'émergence d'une conscience genre au niveau national. En d'autres termes, les actions entreprises ont conduit à améliorer le niveau de sensibilité des populations (hommes et femmes) aux questions de genre, à élever les possibilités et opportunités des femmes à la promotion éducative, sanitaire, juridique, socioéconomique et culturelle des filles et autres groupes vulnérables.

LA POLITIQUE NATIONALE GENRE (PNG)

I. Les sources d'inspiration de la PNG

La PNG tire ses fondements dans la dynamique des évolutions et des perspectives juridiques, économiques et politiques à l'échelle internationale, régionale et nationale.

I-1 Les engagements au niveau international

- ✓ La Charte des Nations Unies (1945) ;
- ✓ La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ;
- ✓ La Déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leurs conditions au développement et à la paix (1975) ;
- ✓ La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) (1979) ;
- ✓ La Déclaration issue de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) (1994) ;
- ✓ La Plate forme d'action de Beijing (1995) ;
- ✓ Les Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD) (2000) ;
- ✓ La Résolution 1325 des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2000).

I-2 Les Engagements au niveau Africain :

Pour intensifier les efforts dans la lutte contre les inégalités entre les sexes, les organisations africaines ont œuvré pour une convergence entre les engagements internationaux et les instruments d'institutionnalisation de politiques sexospécifiques au niveau régional et sous-régional. On peut citer entre autres :

- ✓ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) ;
- ✓ Le protocole additionnel à la charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) ;
- ✓ La Conférence internationale sur les femmes sur le thème : «les Femmes Africaines et le développement économique, investir dans notre avenir» (1998) ;
- ✓ L'Acte constitutif de l'Union Africaine et l'adoption de la Parité au niveau de la commission (2002) ;
- ✓ La Déclaration solennelle des Chefs d'États Africains à porter à au moins 30% la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et des postes électifs (2004) ;
- ✓ La 7^{ème} Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (2004) ;
- ✓ Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) 1990 ;

- ✓ La Déclaration ministérielle à la conférence de Johannesburg invitant les Gouvernements Africains à intégrer des perspectives sexospécifiques dans leurs plans de développement et budgets nationaux (2002) ;
- ✓ La politique du genre de la CEDEAO (2004) ;
- ✓ La Politique du Genre de l'Union Africaine (2010).

I-3 Les engagements au niveau national

La PNG compose harmonieusement avec la politique nationale de développement économique, politique, social et culturel dont les principaux piliers intègrent les engagements internationaux, régionaux et sous-régionaux auxquels la Guinée a souscrits. Parmi ces dispositifs nationaux, on peut rappeler, entre autres :

- ✓ la Constitution de mai 2010 qui pose le principe général de non discrimination et garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- ✓ La Stratégie de développement économique et social à moyen et long terme «Guinée : Vision 2010» ;
- ✓ La lettre de politique de développement humain (LPDH) ;
- ✓ Le programme National de développement Humain (PNDH) ;
- ✓ La stratégie d'assistance à la guinée (SAG) ;
- ✓ Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 1 et 2 ;
- ✓ La Politique nationale de promotion féminine;
- ✓ La Politique nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- ✓ La Politique de promotion et de protection de l'enfance ;
- ✓ Le Code du travail ;
- ✓ Le Code civil révisé ;
- ✓ Le Code foncier et domanial ;
- ✓ Le Code pénal ;
- ✓ Le Code des collectivités décentralisées.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS

II.1 Vision politique

Au regard des enjeux et des défis à relever dans le domaine du genre, la vision du Gouvernement est de bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'inéquité, qui garantit à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement.

II.2 Les principes directeurs de la politique

La marche vers l'égalité des sexes passe par la démarginalisation de la femme et le respect des valeurs et normes de la société considérées comme les principes directeurs de la politique nationale du genre. Cette politique est régie par des principes directeurs qui sont :

- a. Le genre est une approche multidimensionnelle à la fois politique, sociale, économique et culturelle qui touche tous les domaines et secteurs de développement, et reste fondamentale pour atteindre tous les objectifs du développement durable. De ce fait, définir et poursuivre les objectifs de développement sont une question de responsabilité partagée entre les femmes et les hommes et tous devraient participer et tirer les mêmes bénéfices du processus de développement ;

- b. Les disparités majeures entre les hommes et les femmes constituent des barrières à un développement durable et efficace ; l'instauration d'une complémentarité et d'une synergie des rôles des hommes et des femmes est une question cruciale qui interpelle les bonnes consciences ;
- c. Modifier les inégalités existantes entre les femmes et les hommes est un processus social et économique complexe et de longue haleine. Il exige l'introduction de changements dans les attitudes, les structures et les mécanismes au niveau politique, juridique, communautaire et familial ;
- d. L'analyse des différences et des disparités entre les femmes et les hommes doit être un critère de base pour l'évaluation des résultats et des actions de développement ;
- e. La formulation des politiques doit prendre en considération l'importance des rapports de genre pour le fonctionnement de l'économie et les institutions économiques, et établir les liens nécessaires entre les analyses aux niveaux micro, méso et macro ;
- f. La pleine participation des femmes au même titre que les hommes au processus de développement ne pourra se faire que dans le contexte d'un partage des responsabilités entre les hommes et les femmes au foyer, sur le lieu du travail, dans les communautés, aux niveaux national et international.
- g. Les rapports de genre ne sont pas fixes. Ils évoluent en fonction des conditions économiques, sociales et politiques, des possibilités et des obstacles. Une telle souplesse favorise les interventions de développement.

II.3 Objectif général de la Politique Nationale Genre

L'objectif général de la PNG est de promouvoir, d'ici à 2020, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe.

III. LES AXES STRATEGIQUES

L'analyse des inégalités de genre ci-dessus évoquées interpelle tous les acteurs concernés à accorder une attention particulière à l'égalité entre les sexes en tant que l'un des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans cette perspective, le DRSP II, en accord avec les OMD, envisage de corriger ces inégalités en préconisant des stratégies d'intervention plus efficaces et plus ciblées en faveur, notamment, des femmes. L'exécution de la PNG se fera à travers la mise en synergie de quatre axes stratégiques qui sont :

- ✓ L'accès aux services sociaux de base : - éducation - santé - VIH / SIDA - eau- hygiène et assainissement ;
- ✓ Le respect des droits humains et l'élimination des violences : droits fondamentaux - petite fille - violences - traite des personnes ;
- ✓ L'accès, le contrôle des ressources et le partage équitable des revenus : économie -pauvreté - environnement ;
- ✓ L'amélioration de la gouvernance et l'accès équitable aux instances de prise de décision : pouvoir - medias - mécanisme institutionnels - conflits armés- NTIC ;
- ✓ L'intégration du genre dans le cadrage macro-économique : politiques et programmes nationaux de développement - planification et la budgétisation nationales - outil indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) pour la formulation des données ventilées par sexe.

Axe stratégique I

L'accès aux services sociaux de base : éducation - santé - VIH / SIDA- eau et assainissement

Objectifs stratégiques

Objectif 1. Créer un environnement favorable à l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes dans les systèmes d'éducation formelle, non formelle et d'alphabétisation.

Actions prioritaires

- Renforcement du système scolaire pour rendre effective la parité des sexes dans l'accès à tous les niveaux de l'éducation ;
- Mise en place des conditions favorables au maintien et à la réussite des filles au même titre que les garçons dans le système scolaire formel et non formel ainsi que le volet alphabétisation ;
- Renforcement des capacités des familles, ONG, associations et autorités pour une éducation non discriminatoire et sensible au genre ;
- Construction, réhabilitation et équipement des salles de classe à tous les niveaux du système éducatif ;
- Formation initiale et continue des enseignants aux questions de genre ;
- Approvisionnement en manuels scolaires et universitaires ;
- Ouverture de cantines scolaires, notamment dans les zones défavorisées ;
- Mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle ;
- Renforcement des capacités des communautés nationales en matière de planification et de gestion des services ;
- Introduction du genre dans les programmes d'enseignement universitaire.

Objectif 2. Assurer aux hommes et aux femmes, ainsi qu'aux filles et garçons, des services de santé de la reproduction de qualité, aptes à réduire, de façon significative, la mortalité maternelle et infantile, la morbidité ainsi que les cancers des systèmes de reproduction.

Actions prioritaires

- Amélioration de l'offre et de l'utilisation des services et des soins visant à garantir la disponibilité, l'accessibilité des soins et services de qualité ;
- Renforcement des capacités d'intervention des structures, des services de santé et des communautés ;
- Renforcement de la participation communautaire dans les programmes de santé de la reproduction.
- Construction, réhabilitation et équipements d'infrastructures sanitaires ;
- Promotion au niveau de la population, de comportements favorables à la santé par la vulgarisation des techniques de chloration et de javellisation de l'eau, des mesures d'hygiène.

Objectif 3. Améliorer la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Actions prioritaires

- Renforcement des capacités de planification et de coordination des interventions au niveau national, local et sectoriel ;
- Renforcement des actions de prévention (information et sensibilisation, amélioration de l'accessibilité des préservatifs, etc.) en vue de l'adoption par les populations sexuellement actives, des comportements à moindre risque ;
- Prise en charge effective des personnes affectées par le VIH/SIDA, à la fois sur le plan psychosocial, médical, juridique, nutritionnel et socioéconomique ;

- Appui à la mise en œuvre des programmes SIDA, notamment en ce qui concerne les capacités de gestion et d'acquisition des médicaments.

Objectif 4. Améliorer le système d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable des populations

Actions prioritaires

- Accroissement de l'offre d'infrastructures et d'équipements en eau potable ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'énergie combustible, nouvelle et renouvelable ; développement des infrastructures d'adduction d'eau dans les zones rurales (forages, puits et sources aménagées, etc.) ;
- Contrôle de la qualité de l'eau ;
- Renforcement des capacités communautaires en matière de suivi et d'entretien des infrastructures existantes ;
- Promotion de latrines hygiéniques à moindre coût ;
- Mise en place de mécanisme de gestion des ordures ménagères dans les chefs lieux des communes et CRD.

Axe stratégique II

Respect des droits humains et élimination des violences : droits fondamentaux – petite fille – violences – traite des personnes.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 : Promouvoir l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes dans les différents instruments juridiques

Actions prioritaires

- Réduction des pratiques socioculturelles reconnues rétrogrades et avilissantes pour les femmes ;
- Promotion et application des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille ;
- Abolition de la pratique de l'excision ;
- Eradication des autres violences faites aux femmes ;
- Révision de toutes les dispositions législatives et réglementaires non conformes aux engagements internationaux ;
- Identification et levée des obstacles qui s'opposent à l'adoption et à la vulgarisation du projet de code civil révisé ;
- Sensibilisation des groupements féminins, des hommes et des jeunes, ainsi que les différents corps : magistrats, huissiers, avocats, greffiers, notaires sur les questions d'égalité entre les sexes ;
- Promotion de la prise en charge des victimes de violence.

Objectif 2 : Favoriser l'accélération des efforts au niveau national dans la lutte contre les facteurs de vulnérabilité des personnes en situation de traite.

Actions prioritaires

- Redynamisation du comité national de lutte contre la traite des personnes ;
- Renforcement, dans la mesure du possible, des contrôles aux frontières ;
- Développement des projets et programmes en faveur des filles victimes de traite ;
- Suivi/évaluation des accords de coopération signés avec d'autres pays en matière de traite des personnes ;

- Analyse situationnelle du phénomène de traite des personnes ;
- Commanditer l'Étude sur la traite des femmes/filles assortie d'une stratégie nationale de lutte contre ce fléau.

Objectif 3 : Mettre en place un cadre juridique favorable à la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre.

Actions prioritaires

- Formation des professionnels de la santé et de la justice sur les textes légaux en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines ;
- Renforcement des pénalités liées à certaines formes de violences ;
- Implication des médias et du réseau des communicateurs traditionnels dans la diffusion des messages de lutte contre les violences ;
- Renforcement de la participation communautaire dans la lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre.

Axe stratégique III

Accès et contrôle des ressources et partage équitable des revenus : économie – pauvreté – environnement.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 : Promouvoir l'égalité en droits et opportunités en matière d'accès, de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus entre les hommes et les femmes.

Actions prioritaires

- Développement des opportunités de promotion économique des femmes et des hommes à travers l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles, à l'emploi, aux crédits et aux revenus ;
- Renforcement de la participation femmes / hommes dans les activités de gestion, de contrôle des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ;
- Renforcement des capacités femmes/hommes en technique de conservation et d'exploitation des ressources naturelles ;
- Plaidoyer auprès des décideurs pour l'introduction de l'éducation et de l'information environnementales dans les programmes scolaires et de développement local ;
- Mise en place d'unités de transformation et de recyclage des ordures de toutes catégories (ménagères, industrielles, plastiques, bouteilles etc.) ;
- Vulgarisation des technologies en économie d'énergie
- Mise en place des plans d'aménagement, de gestion intégrés et participatifs des ressources naturelles dans les zones à écologie fragile ;
- Restauration d'écosystèmes dégradés ;
- Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ;
- Prévention et gestion des catastrophes naturelles.

Objectif 2 : Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et des hommes en vue de leur autonomisation

Actions prioritaires

- Mise en place d'un mécanisme d'appui accompagnement de proximité en faveur des femmes et des hommes dans l'accès à l'auto emploi, à l'emploi ainsi que dans la création et la gestion d'entreprises ;
- Mise en place de mécanismes de financement en appui au développement de l'entreprenariat selon le genre ;
- Mise en place des moyens et instruments techniques permettant de promouvoir la prise en compte du travail non rémunéré des femmes dans le système de comptabilité nationale ;
- Promotion des technologies adaptées (services énergétiques par exemple) destinée à l'allégement des tâches domestiques ;
- Plaidoyer pour la mise en place d'un fonds de garantie permettant aux femmes d'accéder au crédit auprès des institutions de micro finance ;
- Développement des capacités des femmes et des hommes à absorber les ressources disponibles au sein des programmes spécifiques de soutien aux initiatives de base ;
- Appui à la promotion de technologies appropriées et à faibles coûts de traitement et de conservation des produits locaux ;
- Création des opportunités de promotion d'activités génératrices de revenus ;
- Appui financier aux ONG et autres institutions spécialisées de micro finance (IMF) pour accroître le niveau d'accès des femmes et des jeunes au crédit ;
- Appui à la promotion de projets communautaires de la gouvernance et accès aux sphères de production locale, d'agroforesterie, de petit élevage, d'artisanat, de pisciculture et de transformation des produits alimentaires.

Axe stratégique IV

Amélioration de la gouvernance et de l'accès équitable aux instances de prise de décision : pouvoir - medias - mécanismes institutionnels - conflits armés – NTIC.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 : Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision.

Actions prioritaires

- Amélioration de l'accès des femmes aux postes électifs et nominatifs ;
- Renforcement des capacités de leadership féminin ;
- Création des conditions favorables à une participation effective des femmes et des hommes à la gestion du pouvoir.

Objectif 2 : Assurer, sur un pied d'égalité, la participation des femmes et des hommes, à tous les efforts de promotion de la paix.

Actions prioritaires

- Revalorisation du rôle des femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ;
- Adoption des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles lors des conflits armés ;
- Renforcement des mécanismes institutionnels de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité ;

- Promotion de mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé.

Objectif 3 :

- Accompagnement des différents acteurs dans leurs actions de promotion du genre ;
- Restructuration du mécanisme gouvernemental en charge des questions du genre ;
- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des structures chargées de la promotion du genre ;
- Création d'un observatoire national des relations de genre (ONRG) ;
- Amélioration de l'accès des femmes aux médias, aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Actions prioritaires

Soutien à l'éducation, la formation et l'emploi des femmes et des hommes pour leur permettre d'accéder sur un pied d'égalité aux médias et aux TIC, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Axe stratégique V

Prise en compte du genre dans le cadrage macro-économique : politiques et programmes nationaux de développement- planification et budgétisation nationales- indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) pour la formulation des données ventilées par sexe.

Objectifs stratégiques

Objectif 1 : Promouvoir l'intégration du genre dans les politiques et programmes nationaux de développement en Guinée.

Actions prioritaires

- Renforcement des capacités des planificateurs et des économistes pour l'intégration du genre dans les budgets sectoriels et différents plans de développement ;
- Appui à la mise en place d'un système de comptabilité budgétaire sexospécifique ;
- Définition des politiques et programmes spécifiques prenant en compte les préoccupations spécifiques des hommes et des femmes surtout rurales.

Objectif 2 : Favoriser la création d'une banque de données ventilées par sexe à tous les niveaux.

Actions prioritaires

- Renforcement des capacités des planificateurs, des gestionnaires et des évaluateurs des politiques, programmes et projets à l'utilisation de l'IDISA ;
- Renforcement des capacités nationales (administration, université, centres de recherche) dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données ventilées par sexe.

IV- SCHEMA DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

La Politique Nationale Genre fournit à l'ensemble des acteurs une référence consensuelle pour une meilleure prise en compte de la question du genre dans leurs politiques, programmes et projets de développement. Cependant, cette stratégie ne sera efficace que si les obstacles diagnostiqués étaient levés, les atouts et potentialités identifiés fortement mis à contribution.

Le succès de cette Politique exige, par ailleurs, que tous les intervenants adhèrent à ses fondements éthiques et juridiques ainsi qu'à ses principes directeurs. L'urgence de sa mise en œuvre exige aussi un renforcement du cadre institutionnel pour sa promotion. Cela suppose une collaboration multisectorielle de tous les acteurs : les départements ministériels, les associations féminines et les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Un changement global des comportements vis-à-vis des questions de genre est enfin requis pour son efficacité et son efficience. En effet, les contraintes à la promotion du genre sont essentiellement d'ordre socioculturel et politique, compte tenu du niveau d'éducation des populations et de la persistance de pratiques néfastes pour l'épanouissement de la femme et de l'homme.

Pour la réussite de cette Politique, la prise en compte systématique des groupes spécifiques (femmes, jeunes, personnes handicapées, travailleuses de sexe, personnes âgées, personnes extrêmement pauvres, etc.) au niveau de chaque axe d'intervention prioritaire est une obligation. Ce qui favorisera à coup sûr une prise en compte du genre dans la résolution des problèmes de disparité, d'inégalité et d'injustice sociale.

IV. 1 Directives pour la mise en œuvre de la PNG

Le schéma de mise en œuvre de la PNG repose sur quelques directives à suivre. Il s'agit notamment de :

- L'exécution de la PNG qui interpelle l'État en tant que facilitateur, mais aussi toutes les autres parties prenantes en tant qu'acteurs et actrices du développement. Le rôle stratégique de l'État, dans ce contexte, doit être une réalité.
- L'interdépendance des enjeux et des objectifs de la PNG exige une complémentarité et une synergie des intervenants.
- La coordination de la mise en œuvre des activités de la PNG est assurée par le Ministère en charge du genre. L'exécution se fera en collaboration avec les différentes structures impliquées et les partenaires au développement qui contribuent au financement.
- La société civile sera l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre et du suivi de la PNG. A ce titre, elle sera membre à part entière des différentes instances de concertation, d'exécution et de suivi évaluation qui seront mises en place.
- L'atteinte des résultats de la PNG est fortement corrélée à l'efficacité du schéma institutionnel de mise en œuvre qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à la respecter et à la mettre en œuvre telle que définie.

La stratégie générale de mise en œuvre reposera sur les éléments ci-dessous :

- La complémentarité et la synergie d'actions ;
- La gestion axée sur les résultats ;
- La décentralisation ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'habilitation et la responsabilisation des bénéficiaires ;
- La dimension socioculturelle de la promotion du genre.

La promotion du genre est une question transversale qui ne peut trouver réponse dans le cadre d'un plan d'action quelque soit son exhaustivité. Elle requiert une démarche holistique. Aussi, les différentes politiques

sectorielles doivent être complémentaires de la présente politique qui privilégiera la cohérence et l'harmonisation des interventions pour une plus grande synergie et un maximum d'impact.

La gestion axée sur les résultats

Au titre des principales faiblesses qui ont freiné les actions de promotion du genre, se tient en bonne place l'insuffisance des ressources. Aussi, l'accent sera-t-il mis sur l'utilisation judicieuse des ressources fondées sur l'effectivité des résultats ? Ce qui suppose l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources par les différentes administrations grâce à une bonne maîtrise de divers procédures et outils, aussi, la réalisation de gain de productivité.

La décentralisation

Dans la perspective d'une décentralisation intégrale en Guinée, qui va élargir les opportunités de participation des populations à la base, l'efficacité et le succès de cette Politique dépendront pour une large part de la prise en compte d'une telle réalité dans les plans locaux de développement.

Le renforcement des capacités des acteurs

Le succès limité dans la mise en œuvre de la plupart des politiques sectorielles est attribuable à la faible capacité des acteurs à concevoir, formuler, exécuter et suivre la réalisation des projets et programmes. Le renforcement des capacités des acteurs doit être une composante essentielle de la présente politique.

L'habilitation et la responsabilisation des bénéficiaires

Les actions de promotion du genre doivent de plus bannir l'assistanat pour s'inscrire dans une véritable logique d'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus pour les femmes et pour les hommes. Il s'agit de favoriser véritablement leur accès aux facteurs et aux ressources, seule condition pour assurer leur habilitation et leur autonomisation. La responsabilisation des bénéficiaires est un critère d'autonomisation. En effet, la femme et l'homme ont besoin d'être autonomes, gestionnaires et comptables des actes qu'ils posent.

La dimension socioculturelle de la promotion du genre

Les succès limités de certaines stratégies de développement, en particulier celles de promotion du genre s'expliquent par la faible référence aux enseignements de l'histoire du développement et aux valeurs culturelles. Un changement conscient en faveur de la promotion du genre requiert une rupture par rapport aux habitudes acquises et faciles qui privilégient un développement exogène basé sur des modèles importés en faveur de stratégies plus endogènes. Cela ne signifie aucunement une vie en autarcie, mais traduit la nécessité d'une absorption consciente des influences extérieures qui pourraient constituer des sources de chocs culturels et entraîner des replis sur soi. En matière de développement, les changements conscients sont plus durables que ceux non compris et imposés.

IV-2 Modalités d'exécution, de coordination, de suivi/évaluation

Le schéma de mise en œuvre de cette Politique sera soutenu par quatre piliers qui sont les garants de sa performance, à savoir :

- ✓ la clarification des rôles et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG ;
- ✓ la définition de mécanismes de coordination, de concertation et du suivi/évaluation souples et efficaces ;
- ✓ la mobilisation de ressources financières nécessaires au financement de la PNG
- ✓ L'élaboration d'une stratégie nationale pour sa mise en œuvre.

IV.2.1 Les responsabilités des acteurs et des partenaires

Le mécanisme national du genre : Il est la structure gouvernementale en charge de la promotion de la femme et du genre. Il a pour mission de définir les orientations nécessaires pour la planification et la programmation des actions à mener dans le domaine de l'égalité et de l'équité du genre. En tant qu'interface entre les partenaires impliqués dans la promotion du genre, le mécanisme national assurera la coordination technique, le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Enfin, le mécanisme national est responsable des résultats atteints et leur capitalisation dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité du genre. A ce titre, il devra rendre compte au Gouvernement, qui l'a mandaté, et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre. Cette mission lui donne mandat de s'enquérir auprès de toutes les parties prenantes des informations nécessaires pour juger de l'évolution de la situation de l'égalité et de l'équité du genre et procéder ainsi aux réajustements appropriés en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la PNG.

Les Ministères sectoriels : Les Ministères sectoriels qui ont en charge des politiques et programmes relevant de leurs secteurs respectifs sont directement impliqués dans la mise en œuvre de la PNG à travers la prise en compte dans leurs programmes, des objectifs et résultats définis dans le document de politique. A cet effet, les cellules focales genre auront un rôle déterminant à jouer dans le suivi de la prise en compte du genre dans les objectifs, stratégies et programmes sectoriels ainsi que dans les budgets correspondants. Les Cellules focales travailleront en étroite collaboration avec le mécanisme national et les autres parties prenantes. Il est également proposé que ces cellules soient membres des différentes structures de coordination, de concertation et de suivi qui seront mises en place au niveau national. L'objectif de telles dispositions est de soutenir l'intégration effective de l'approche genre dans les interventions de développement et de favoriser la synergie et l'harmonisation des interventions en faveur de la femme.

Les Organisations de la Société Civile : Elles ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de cette politique par l'instauration d'un climat d'égalité et d'équité entre les sexes dans le domaine social, économique et politique. En partenariat avec les Ministères, elles seront les agents d'exécution par excellence sur le terrain. Leur expertise dans les différents domaines d'intervention de la stratégie et leur expérience dans le domaine du développement à la base constituent des atouts certains dans le cadre du partenariat qui va ainsi s'établir autour de la mise en œuvre de la PNG.

Les Partenaires Techniques et Financiers : Les institutions de coopération bi et multilatérale sont des partenaires indispensables dans la mise en œuvre de la PNG. Une étroite collaboration avec elles permettra de mobiliser les compléments de ressources financières nécessaires pour le financement des activités de la PNG. A cet effet, elles seront des institutions d'appui technique et de contribution financière pour la mise en œuvre de la PNG.

Les Parlementaires : A travers leurs structures internes et réseaux, ils seront des partenaires incontournables pour la mise en œuvre des stratégies nationales de cette politique en vue de la véritable promotion de l'égalité et de l'équité du genre et la mobilisation des ressources. Les femmes parlementaires en l'occurrence joueront un rôle déterminant auprès de l'Assemblée nationale et du Gouvernement pour faire voter les textes et prendre les mesures appropriées qui garantiront aux femmes la place qui leur revient de droit dans la société.

Les Professionnels de la communication : Les médias, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires et les artistes seront des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des populations. Aussi, ils joueront d'importants rôles pour le plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour un changement de comportement et la création d'un environnement favorable à la promotion du genre. Ils seront les principaux acteurs de la stratégie de communication qui devra accompagner la mise en œuvre de la PNG.

Les Collectivités décentralisées : Les collectivités locales (CL) sont les institutions décentralisées, représentées par les communes et les communautés rurales de développement (CRD). Elles seront directement impliquées dans l'exécution de la PNG à travers la prise en compte des objectifs stratégiques de la politique dans leurs programmes de développement locaux (PDL). A cet effet, les conseils communaux et communautaires, en rapport avec les services techniques déconcentrés auront un rôle déterminant à jouer dans la planification, la programmation et la budgétisation des actions de développement en vue de garantir la prise en compte du genre à tous les niveaux.

Les groupes cibles bénéficiaires : Les groupes cibles ne seront pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs bénéficiaires. Ils s'investiront dans la définition de leurs besoins et priorités dans la formulation des projets et programmes devant répondre à leurs préoccupations, ainsi que dans le financement et la mise en œuvre des actions à mener. Ils seront parties prenantes dans les activités de planification, de suivi et d'évaluation. A travers leurs différentes formes d'organisation, ils seront des interlocuteurs incontournables pour la mise en œuvre de la PNG.

IV.2.2 Des structures de coordination, de concertation et de suivi évaluation

Pour garantir la réussite de la mise en œuvre de la PNG, il conviendrait de mettre en place et de faire fonctionner régulièrement des structures de coordination, de concertation et de suivi. Ainsi, le schéma institutionnel de mise en œuvre de la PNG sera articulé autour des mécanismes suivants :

✚ Un Conseil National d'Orientation pour l'Équité et l'Égalité du Genre (CNOEEG)

Au niveau décisionnel, il est proposé de mettre en place, sous la présidence du Chef de l'Etat, un Comité National d'Orientation pour l'Équité et l'Égalité du Genre. Ce Conseil sera l'instance d'orientation et de décision en matière du genre. Le secrétariat du CNOEEG sera assuré par le Ministère en charge du genre. Le CNOEEG se réunira une fois par an, sur la base du rapport de situation du genre en Guinée qui sera présenté par le Comité de pilotage, à l'effet(i) d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNG et (ii) de donner les orientations et directives nécessaires à la promotion de la femme et à l'avancement de l'égalité du genre.

✚ Un Comité de coordination et de pilotage pour l'Équité du Genre

Il est proposé de mettre en place, sous la présidence du Premier Ministre, un Comité interministériel pour l'Équité et l'Égalité du Genre, intitulé «Comité de pilotage ». Le Comité sera une instance d'orientation et de pilotage en matière du genre.

Il se réunira deux fois par an, sur la base du rapport de situation du genre en Guinée qui sera présenté par le Ministère en charge des Affaires Sociales, de la promotion féminine et de l'Enfance, à l'effet (i) de faire l'état des lieux sur la mise en œuvre de la PNG et (ii) sur l'exécution des directives et d'orientations du CNOEEG.

Un Comité technique de concertation

Placé sous la présidence du Ministère en charge des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, ce Comité technique est l'organe de concertation et de coordination dans les domaines de la promotion de l'égalité du genre. Il sera composé des cellules genre de tous les départements ministériels, des représentants des organisations de la société civile, du Groupe Thématique Genre, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de quelques personnes ressources, partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG.

Le Comité technique a pour mission d'appuyer le mécanisme national dans la mise en œuvre de la PNG. Plus spécifiquement, il devra :

- ✓ assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG par la tenue de réunions trimestrielles.
- ✓ assister le Ministère en charge des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance dans l'élaboration des documents destinés aux Conseils interministériels ;
- ✓ aider à la recherche et à la mobilisation de ressources financières internes et externes ainsi qu'à la constitution de banques de données sur les différents enjeux de la PNG ;
- ✓ participer aux missions de suivi et d'évaluation de la PNG ;
- ✓ veiller à l'application des directives du Conseil National d'Orientation.

Un organe de coordination technique

Le Mécanisme National Genre est l'organe pilote de la mise en œuvre de la PNG placé sous la tutelle du Ministère en charge des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, conformément à ses missions, il lui revient de planifier et de coordonner l'exécution de la PNG. Dans ce cadre, il aura essentiellement pour tâches de :

- ✓ assurer la coordination des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG ;
- ✓ soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la PNG.
- ✓ participer aux exercices de programmation de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ exploiter les rapports de suivi qui seront produits par la Cellule de Suivi du programme de lutte Contre la Pauvreté et des OMD du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ✓ produire des rapports de suivi sur la mise en œuvre de la PNG et un rapport annuel de la situation sur l'égalité et l'équité du genre en Guinée ;
- ✓ constituer une banque/base de données sur la situation des femmes et des hommes et assurer sa mise à jour périodique ;
- ✓ introduire auprès du Gouvernement, en concertation avec le Ministère de tutelle, les propositions de mesures législatives et réglementaires relatives à l'équité de genre ;
- ✓ procéder, en relation avec les partenaires, à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la PNG et à l'évaluation finale ;
- ✓ préparer les rencontres du Comité de pilotage et du Conseil National ;
- ✓ assurer le secrétariat du Comité de pilotage et du Conseil National.

Pour assurer la coordination des interventions avec efficacité, le Ministère de tutelle établira des conventions ou contrats de collaboration avec les différents intervenants.

De même, au niveau du suivi et de l'évaluation, il travaillera étroitement avec la Cellule de Suivi du Programme de lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances et les cellules régionales de suivi du DSRP.

Pour capitaliser les résultats du suivi évaluation, il reviendra au mécanisme national de mettre en place un système d'information sur le genre dans chacun des domaines prioritaires d'intervention de la Stratégie. Ce système sera alimenté par une production conséquente de données désagrégées par sexe provenant des différents secteurs d'activités et par les résultats des études thématiques et enquêtes ponctuelles réalisées sur le sujet. La collaboration des structures chargées de la prévision et de la statistique sera sollicitée dans ce cadre.

Cette démarche a pour objet (i) de mieux informer sur l'évolution de la situation des jeunes, des femmes et des hommes, (ii) de contribuer à l'élaboration des argumentaires qui seront utilisés lors des activités de sensibilisation, d'information, de lobbying et de plaidoyer et (iii) de faciliter le suivi et l'évaluation des programmes et projets en matière de genre.

Un organe de contrôle

L'observatoire des Droits de la femme (ODF) est un mécanisme mis en place par l'Assemblée Nationale à l'effet de renforcer la protection et la promotion des droits des femmes et des petites filles. Plus spécifiquement, l'ODF a pour mission, d'une part, de faire respecter les droits des femmes et des petites filles, et d'autre part de contrôler l'application des textes législatifs et réglementaires en relation avec les conventions internationales en la matière. A ce titre, il jouera un rôle de veille et d'alerte de la mise en œuvre de la PNG. Aussi, il est recommandé de le rendre plus opérationnel et de le doter des moyens nécessaires à l'exercice correct de ses missions.

Le schéma institutionnel, ainsi défini, a plusieurs avantages : (i) il établit une charte des responsabilités claires sur ce qui est attendu de chaque partie prenante à la mise en œuvre de la PNG, (ii) il favorise la collaboration et la synergie des intervenants et enfin, (iii) il contribue à consolider les capacités techniques du Ministère de tutelle en planification, suivi et évaluation conformément à ses missions.

IV.2.3 Des mécanismes et outils de suivi-évaluation et de plaidoyer

Pour soutenir l'opérationnalisation des organes tels que définis plus haut, il est impératif de mettre en place des mécanismes et outils de suivi évaluation que sont :

- ✓ des cellules genre à créer dans tous les départements techniques aux niveaux national et régional ;
- ✓ des protocoles de collaboration entre le mécanisme national et les autres partenaires ;
- ✓ d'un système d'information genre et développement au niveau national ;
- ✓ des rapports de suivi évaluation sur le niveau d'exécution de la mise en œuvre de la PNG régulièrement produits par les parties prenantes ;
- ✓ d'un rapport annuel d'exécution à soumettre au Premier Ministre ;
- ✓ des argumentaires thématiques sur les questions du genre dans tous les domaines de la vie économique et sociale pour soutenir le plaidoyer en faveur de la création d'un environnement institutionnel favorable à la promotion du genre et à son intégration dans le développement.

IV-3 Stratégie d'Appui à la mise en œuvre de la PNG

Il est recommandé au Ministère de tutelle d'élaborer dès à présent, une stratégie nationale de mise en œuvre la PNG pour la rendre opérationnelle et plus visibles en termes de résultats. Cette stratégie de mise en œuvre devra prendre en compte les aspects suivants : (i) un résumé de la stratégie ainsi qu'un dépliant présentant d'un côté les disparités hommes/femmes et de l'autre les engagements politiques en matière

d'égalité et d'équité, (ii) de préparer un calendrier de mobilisation des ressources qui tient compte des cadres de programmation de l'État et des partenaires techniques et financiers.

Une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG

La PNG, pour être mise en œuvre dans les meilleures conditions, devra être soutenue par une bonne stratégie de communication. Une telle initiative a pour objet d'informer et de sensibiliser les diverses catégories d'audience autour de la PNG en vue de (i) susciter leur adhésion et leur participation effective, (ii) obtenir les changements de comportement souhaités en faveur de l'égalité du genre et (iii) partager les échanges d'expérience et la vulgarisation des recherches.

Le Ministère chargé de la communication, les médias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des femmes Ministres et parlementaires, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront les partenaires pour la conduite de la stratégie de communication. Cette stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de supports d'information.

IV.4 Cadre de financement

La mise en œuvre de la PNG exige la mobilisation de ressources accrues de la part de l'État et des partenaires techniques et financiers.

Au niveau de l'État

La mobilisation de ressources au titre des dotations budgétaires nationales constitue un facteur clé pour le succès de la mise en œuvre de la PNG. Elle marquera également, l'engagement effectif de l'État à œuvrer pour l'égalité et l'équité du genre et la promotion des femmes. Cet engagement se traduira par le renforcement institutionnel du mécanisme national à travers la création d'un fonds national de promotion du genre (FNPG), et l'allocation d'au moins 15% de chaque budget sectoriel à la prise en compte du genre.

Au niveau des Collectivités locales

Il est attendu des Collectivités locales une contribution significative à la promotion du genre grâce à la prise en compte effective du genre par tous les instruments de planification et de budgétisation utilisés. Cet engagement sera concrétisé par une allocation systématique d'au moins 15% de leurs ressources à la promotion de la femme et de l'égalité du genre aux niveaux communautaire et communal.

Au niveau des partenaires techniques et financiers

Une fois le document de la PNG adopté par le Gouvernement, les partenaires bis et multilatéraux seront invités à des concertations sur les différents enjeux de la PNG pour l'identification de leur centre d'intérêt, la détermination des modalités d'intervention et des contributions nécessaires à l'exécution de la politique. Ces concertations seront organisées conjointement par les Ministères de l'Economie et des Finances, du Plan, du Développement durable, le Département de tutelle et du mécanisme national genre.

La mobilisation des ressources sera facilitée par l'élaboration, dans une prochaine étape, l'élaboration de la stratégie nationale et d'un plan d'action ou de la matrice logique d'intervention de la PNG dans le DSRP 2.

V- LES FACTEURS DE RISQUES

La stabilité de l'environnement politique national et international favorable à la promotion du genre, l'adhésion réelle et effective des différents acteurs aux engagements de promotion du genre, ainsi que la mobilisation et la sécurisation des ressources financières suffisantes, constituent les conditions préalables nécessaires pour la mise en œuvre de cette Politique.

Dans cette perspective, l'exécution de la Politique Nationale Genre comporte des risques liés à l'émergence même des défis de la problématique du genre mais également à l'environnement sociopolitique de la Guinée.

Les risques les plus marquants sont liés aux facteurs suivants :

- ✓ Une culture de la gestion différente de la chose publique peu développée ;
- ✓ Faible mobilisation de l'assistance technique et financière ;
- ✓ Lenteur administrative ;
- ✓ Aléas climatiques et catastrophes naturelles ;
- ✓ Instabilité politique et institutionnelle ;
- ✓ Mal gouvernance institutionnelle et économique ;
- ✓ Faible concertation entre les acteurs ;
- ✓ Faible niveau de sensibilisation des autorités nationales et locales sur les questions genre ;
- ✓ Faible niveau de formation des acteurs sur les questions genre.